REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Délibération du Conseil Municipal

VILLE DE RIORGES

Séance du **24 juin 2020 -** 18 h 30

N° 1-19

LE MAIRE CERTIFIE

OBJET:

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 18 juin 2020 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ciaprès transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 25 juin 2020.

CADRE DE VIE - COMMERCE **ARTISANAT- DEVELOPPEMENT DURABLE**

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 33 membres présents, savoir :

RENDU ANNUEL D'ACTIVITE 2019 ETABLI PAR **OPHEOR APPROBATION**

ZAC DU PONTET 2010 - COMPTE- Jean-Luc CHERVIN, maire ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE adjoints ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Valérie MACHON, MOUSSE Richard, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Caroline PAIRE, Bernard JACQUOLETTO, Catherine REMY-MENU, conseillers municipaux.

> Absents avec excuses: Néant

Absent sans excuses : Néant

Secrétaire élue pour la durée de la session : Véronique MOUILLER

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Néant	Néant

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20200624-1_19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2020 Affichage: 25/06/2020

CADRE DE VIE-COMMERCE-ARTISANAT-DEVELOPPEMENT DURABLE

ZAC DU PONTET 2010 – COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITE 2019 ETABLI PAR OPHEOR -APPROBATION

M. Jacky Barraud, adjoint au maire, expose à l'assemblée :

Par délibération du 10 juillet 2003, reçue en sous-préfecture de Roanne le 18 juillet, le conseil municipal a approuvé une convention publique d'aménagement conclue avec Roanne Habitat, devenu OPHEOR depuis septembre 2013, pour assurer la réalisation de l'opération d'aménagement dénommée "Pontet 2010", dévolue à l'accueil de l'habitat, d'activités économiques, commerciales et de services, ainsi qu'à des équipements publics. Cette convention a pris effet le 21 mai 2004 pour une durée initiale de 10 ans, soit jusqu'au 20 mai 2014, a été prorogée jusqu'au 30 avril 2016 puis jusqu'au 30 avril 2020 puis jusqu'au 30 avril 2024.

Il est rappelé que :

- la création de la ZAC a été approuvée par délibération du conseil municipal du 15 décembre 2005 ;
- le 25 janvier 2007, la commune a approuvé le dossier de réalisation ;
- le 18 décembre 2007, le conseil municipal a délibéré pour déterminer les conditions de rétrocession des parcelles communales à l'aménageur, représentant une superficie de 11 702 m² pour un prix global de 397 868 € HT (cession qui s'est concrétisée en 2009).

Par délibération du 1^{er} avril 2010, le conseil municipal a approuvé le modificatif du dossier de réalisation. Cette modification impacte les éléments suivants :

- la majoration de l'apport financier prévisionnel de la commune ;
- la reprise du plan masse concernant le secteur Charles de Gaulle.

Un avenant n° 3 qui a été adopté par délibération du 7 juillet 2011, a porté l'apport financier de la ville de Riorges à 2 260 151,66 € HT, a modifié le taux de rémunération de Roanne Habitat et a prolongé la durée de la convention initiale jusqu'au 30 avril 2016.

Un avenant n° 4 qui a été adopté délibération du 17 mars 2016, a prorogé le délai de la convention d'aménagement jusqu'au 30 avril 2020.

Enfin, par avenant n° 5 approuvé par le Conseil municipal lors de sa séance du 12 décembre 2019, le délai de la convention d'aménagement a été prolongé jusqu'au 30 avril 2024. La rémunération de OPHEOR relative à la mission de maîtrise d'ouvrage reste inchangée à un taux de 2,81 % (TVA en sus) sur le montant des dépenses HT du coût prévisionnel des travaux sur le secteur Charles de Gaulle.

La participation financière de la commune a été revue à la hausse d'un montant de 160 000 €, compte tenu de l'actualisation des prix de cession de charge foncière. Ainsi la participation communale est estimée à 2 420 151,66 € H.T.

OPHEOR a établi conformément à la législation un compte-rendu d'activité pour l'année 2019, arrêté au 31 décembre, présentant les conditions d'avancement de cette opération, tant sur le plan matériel que sur le plan financier.

Au 31 décembre 2019, les dépenses totales depuis le démarrage de l'opération se résument aux éléments suivants :

\checkmark	total foncier	2 162 115,88 €
\checkmark	travaux	2 134 858,68 €
\checkmark	honoraires	255 990,83 €
\checkmark	rémunération aménageur	172 019,09 €
\checkmark	communication	23 031,08 €
\checkmark	frais financiers	186 941,58 €
\checkmark	arrondi TVA0,57 t	
Total	des dépenses	4 934 957,71 €

Les recettes sont constituées notamment d'une participation de la commune à hauteur de 2 259 870,03 €, de cessions pour un montant global de 1 953 900 € et une subvention du conseil régional de 50 000 €.

L'exercice 2019 s'est caractérisé par les opérations suivantes :

- Les dépenses se sont élevées à 177 996,72 € HT :
- les travaux d'entretien ont été réglés à hauteur de 2 000,00 € ;
- les travaux de voirie et d'aménagement paysager ont été réglés à hauteur de 158 201.68 € :
- des honoraires de maîtrise d'œuvre ont été réglés à hauteur de 8 502,87 €
- des honoraires ont été payés à OPHEOR au titre de sa mission d'aménageur à hauteur de 4 736,65 € ;
- des frais financiers ont été versés à hauteur de 4 555,52 €.
- Aucune recette n'a été enregistrée sur 2019.

Les prévisions 2019 sont établies sur la base d'un montant de recettes de 266 000,00 € correspondant aux ventes du lot n°3 et du lot G (rue Sonia Delaunay) et d'une participation communale de 32 000 €. Les dépenses sont évaluées à un montant de 139 132,77 €. Elles consistent notamment en des travaux pour 112 552,82 €.

En conséquence, le coût prévisionnel global de l'opération est de 5 142 282,94 €, financé par des cessions évaluées à 2 671 821 €, la subvention du conseil régional de 50 000 €, un apport de la commune de 2 420 151,66 € et de 310,28 € d'indemnités diverses.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compterendu d'activité relatif à la ZAC du Pontet 2010, établi par OPHEOR pour l'année 2019.

Ont signé au registre tous les membres présents Certifié, Riorges, le 26 juin 2020 Le Maire Jean-Luc CHERVIN